



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT N° 1763-02**

---

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n° 1763-02 intitulé :  

**« Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux de façon à permettre la signature d'une entente pour le branchement temporaire au système d'égouts sanitaires dans certains secteurs visés par un règlement à caractère provisoire interdisant la délivrance d'un permis de construction pour un usage habitation »**
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 16 mars 2026 à 18 h, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville situé au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le [projet de règlement n° 1763-02](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/projet-de-reglement-no-1763-02) peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

**Note explicative du règlement n° 1763-02**

Ce projet de règlement vise essentiellement à permettre la délivrance de permis de construction pour l'ajout d'unités de logement dans le secteur du Plan particulier d'urbanisme Harwood – De Lotbinière lorsqu'une entente de travaux municipaux est signée entre le propriétaire et la Ville pour le branchement temporaire au système d'égouts sanitaires dans certains secteurs visés par un règlement à caractère provisoire l'interdisant. Cette entente autorise le branchement temporaire, sous réserve de certaines conditions, le temps qu'une mise à niveau des capacités du système d'égouts sanitaires soit réalisée.

**Service de l'aménagement du territoire**  
**3 février 2026**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez communiquer avec :

- le Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- le Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 3 mars 2026.

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Web de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)